

PIERRE DABEZIES

L'alternance
dans les dictatures militaires
du Tiers Monde

Appliquée aux dictatures militaires, l'alternance que l'on peut, en simplifiant, définir comme la dévolution du pouvoir, selon des règles constitutionnelles établies, d'une majorité à une autre, peut paraître une notion paradoxale et baroque. Le propre d'un régime dictatorial est, en effet, de s'instaurer le plus souvent contre toute norme, puis de céder la place — volontairement ou contraint et forcé — en dehors de toute procédure prévue. Il semble donc qu'on puisse parler de prise de pouvoir ou de succession, mais non d'alternance à proprement parler. Prise de pouvoir et succession : en effet, si le changement de régime intervient parfois à l'initiative de celui qui s'en va, il est plus souvent à mettre à l'actif de celui qui arrive. C'est donc tour à tour l'installation des gouvernants et leur effacement qu'il nous faut étudier. Au préalable, faisons toutefois une remarque. Sans remonter à l'assassinat de César, les épisodes propres à illustrer notre sujet ne manquent ni dans le temps, ni dans l'espace. Notamment, on peut évoquer, à proximité, le renoncement des colonels grecs, l'évolution de l'Espagne actuelle ou les différents coups d'Etats qui, jusqu'au 25 novembre 1975, ont marqué la Révolution portugaise. L'issue libérale de ces diverses affaires montre, cependant, qu'il s'agit du cas particulier de dictatures anachroniques. La scène du Tiers Monde semble offrir, à cet égard, un champ d'étude bien plus riche.

I — LA PRISE DU POUVOIR

Rares sont les cas où il n'y a pas coups d'Etat à proprement parler. Parfois, cependant, le chef de l'Etat appelle lui-même au pouvoir le chef des armées : ainsi, en 1972, le Président Tsiranana demandant au général Ramanantsoa de lui succéder. Il arrive aussi que le chef des armées ramasse le pouvoir plus qu'il ne le prend en se trouvant promu au rôle de dictateur sans l'avoir demandé : tel fut le cas au Pakistan, en Birmanie et au Soudan en 1958 ; de même au Dahomey, en 1963, et en Haute-Volta, trois ans après. Plus généralement, l'armée fait irruption sur la scène politique de sa propre initiative selon un scénario désormais classique. L'investissement de la capitale au petit matin ne rencontre guère de résistance — d'autant moins d'ailleurs qu'a pu être éventuellement choisi le moment où le chef de l'Etat en est absent : N'Krumah, le roi Idriss, M. Obote, Gowon se trouvaient à l'étranger, Modibo Keita en province. Présent, le Président peut au contraire être éliminé de la façon la plus brutale, destin que connurent Noury Saïd, S. Olympyo, Tombalbaye et le Président Allende.

Au-delà des déclarations des auteurs des coups d'Etat, on peut se demander quelles sont les motivations précises et les facteurs immédiats qui poussent l'armée à l'action ? Un premier type d'explication conduit à rechercher ces raisons au sein même de l'armée : selon M. Janowitz, les caractéristiques propres à l'*establishment* militaire telles que la cohésion et la capacité technique font que l'armée est tentée de se substituer aux civils incapables de gérer les affaires du pays, trop absorbés qu'ils sont à régler leurs querelles politiciennes. Dans le même ordre d'idées le mode de vie austère des militaires pourrait être un facteur qui les pousse à dénoncer l'existence de la corruption et des privilèges que s'octroient les minorités au pouvoir, et à agir au nom des masses paysannes. Il est cependant bien difficile d'accorder une valeur explicative probante à ce genre d'arguments, recoupant largement ceux mis en avant par les putschistes eux-mêmes. Plus intéressant est donc la thèse selon laquelle le coup d'Etat serait l'expression de revendication d'ordre corporatif. Ainsi la première intervention togolaise ou, plus tard, celle des sous-officiers cabrais inquiets pour leur carrière.

L'armée peut aussi éprouver, à diverses occasions, un sentiment de frustration ou d'humiliation qui l'incite à agir : frustration née du désintéret progressif, voire de la défiance manifestée par le pou-

voir civil à son égard, se traduisant par l'importance accordée aux forces paramilitaires, que ce soient les Jeunesses congolaises ou les Forces républicaines de Sécurité malgache. Humiliation provenant d'une défaite militaire (Syrie, Irak, Egypte) ou d'un échec quelconque : celui de l'armée elle-même — en Birmanie face aux insurrections — ou celui du gouvernement civil (les deux gouvernements Péron plongent l'Argentine dans un tel marasme que les militaires se croient obligés de prendre le pays en mains).

La rivalité entre militaires — haine, jalousie, conflit ethnique ou conflit de génération — est encore une cause fréquente de bouleversement. Egalement, le nationalisme de l'armée qui peut la pousser à renverser des gouvernants qu'elle juge par trop inféodés aux intérêts étrangers (Farouk en Egypte, Idriss en Lybie et en Irak, Noury Saïd). A ne pas oublier, en dernier lieu, que l'appareil militaire — de la même manière d'ailleurs que le parti unique — peut se révéler n'être que l'instrument d'une ambition personnelle. A ce titre, l'intervention armée conserve parfois l'orientation caudilliste qu'elle avait naguère en Amérique latine. L'irrésistible ascension du maréchal Amin Dada tout comme celle de l'empereur Bokassa I^{er} ne peuvent-elles pas être rangées dans cette catégorie ?

Un autre type d'explication tend à considérer l'armée comme arbitre des conflits entre classes sociales, intervenant soit pour maintenir le *statu quo* menacé, soit pour restaurer l'ordre ancien (dictature réactionnaire), soit pour instaurer un ordre nouveau (dictature progressiste). La composition sociologique de l'institution militaire est alors déterminante : provenant de la haute bourgeoisie ou de l'aristocratie foncière, les officiers se transforment volontiers en bouclier de l'oligarchie ; par contre, issus des classes moyennes ou de la paysannerie, ils peuvent — dans la mesure où l'armée a pu jouer un rôle d'instrument de promotion sociale — constituer le fer de lance de la Révolution. Le rôle de stabilisation de l'armée est, par exemple, illustré par son rôle au Bénin où les contradictions de la bourgeoisie locale empêchent l'installation d'un pouvoir civil stable.

Les dictatures réactionnaires offrent, de leur côté, de nombreux exemples, tant en Amérique latine — le cas du Chili reste dans toutes les mémoires — qu'en Afrique. Pierre Gonidec note qu'au Ghana les intérêts de la bourgeoisie économique nationale, fortement liés à l'étranger, entrent en conflit avec ceux de la bourgeoisie dite bureaucratique, qui se trouve au pouvoir, ce qui entraîne l'éviction de N. Krumah. Le coup d'Etat dirigé contre M. Obote s'explique, semble-t-il, d'une façon voisine. Lorsque l'armée épouse les intérêts de la bourgeoisie nationale contre ceux de l'oligarchie féodale, le

coup d'Etat enfin peut ouvrir la voie à une dictature dite progressiste : ce fut le cas au Nigeria, en Lybie et, parmi d'autres, au Pérou et, sous Torres, en Bolivie.

II — L'ABANDON DU POUVOIR

Les militaires peuvent restituer le pouvoir aux civils s'ils estiment que leur tâche est terminée (Birmanie, Sierra Leone, Dahomey, Ghana). Il ne faut pas, toutefois, s'illusionner. Ce type de dictature provisoire est plutôt une exception dans le Tiers Monde. Sans compter que, ayant réintégré ses casernes, l'armée conserve plus ou moins son rôle de tuteur, et n'oublie pas qu'elle peut intervenir si les circonstances l'exigent : c'est ce qu'elle fait, en janvier 1972, au Ghana et, en octobre de la même année, au Dahomey. Ces exemples auxquels il faudrait ajouter celui du Soudan et de l'Argentine montrent que le transfert du pouvoir aux civils n'est souvent que temporaire et éphémère : les causes profondes subsistent, la dictature se pérennise, ceci d'ailleurs sous des formes multiples.

A la limite, le chef des armées peut lui-même se « civiliser ». Ayant pris goût aux responsabilités gouvernementales, il quitte l'appareil militaire pour mieux conserver la direction des affaires, plébiscité par ses compatriotes et régulièrement investi dans le cadre d'une Constitution faite pour lui : tel est le cas de Mobutu, de Péron ou de Ratsiraka. Le cas aussi, dans une certaine mesure, de Nasser et du général Park, sans parler, bien entendu, de Bonaparte.

Plus fréquemment, le pays peut voir la tutelle prétorienne durer. Parfois c'est pour mieux permettre une transition dans de bonnes conditions avec un pouvoir civil : c'est par exemple le sens des récentes déclarations du général Lamizana concernant la Haute-Volta. Par contre, ce n'est pas le cas de pays qui semblent se figer sous la coupe de l'armée, notamment en Amérique latine : la sclérose des dirigeants, privés de toutes communications réelles avec l'environnement, sclérose renforcée par la constitution d'une couche bureaucratique secrétée par le système et ayant tout intérêt à son maintien, se traduit par une inefficacité croissante dans la conduite des affaires du pays et rend plus hypothétique encore toute forme de transition pacifique vers un autre régime.

Alternance ? Ni en amont, ni en aval des dictatures on n'en trouve de véritable trace, le terme impliquant, en définitive, des normes et des mœurs politiques étrangères au cadre où règnent en maîtres les dictateurs.